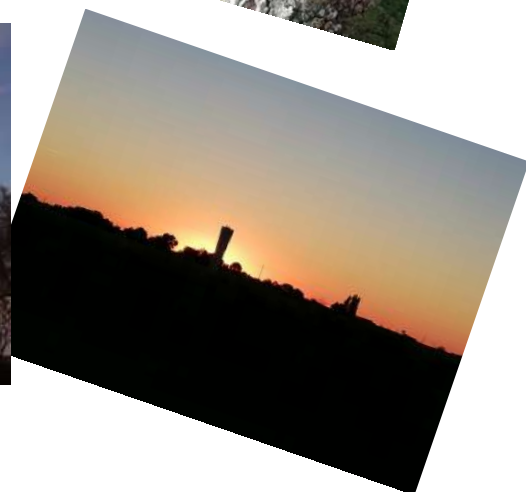
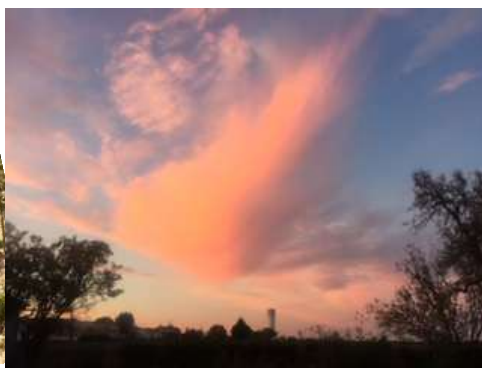




Février 2019

N° 33



Page 2 à 8

Mot du maire

Page 9 à 10

Infos Travaux

Page 6 à 8

Info mairie

Page 11 à 17

Info mairie
Civisme

Page 18 à 27

Info

Page 28

Zoom

Page 29

Manifestation

Page 30 à 35

Vie associative
et sportive

Page 36

Info utile

Page 37

Agenda des
manifestations

Page 38

Petit rappel
Sur notre
commune

Le Petit Mesnacais

Dépôt légal N°1696646

Le comité de rédaction : A.ARTAUD/ E.DANGER/F.DELMAS/D.GOIS/S.JULIEN/N.ROBBE/L.ROTURIER



Le mot du Maire



Mes chers concitoyens,

La France et ses valeurs républicaines ont été meurtries par les actes terroristes qui l'ont touché dans les attentats du 23 mars à Trèbes ainsi que le 11 Décembre dernier à Strasbourg. J'ai été fier et heureux de constater que partout dans le monde, en France et dans nos communes, les soutiens ont été nombreux.

Nous ne pouvons commencer sans avoir, encore ce soir, une pensée pour toutes les familles qui sont dans la peine et le deuil suite aux divers attentats odieux et inqualifiables qui ont frappé la France mais aussi, malheureusement dans d'autres pays dans le monde.

Nous vivons dans un pays où il fait bon vivre et où nous pouvons compter sur les capacités pour nous protéger et sur les valeurs pour nous assurer un bonheur de vivre.

Je tiens à vous encourager à être les garants de ces valeurs qui font notre République: Liberté, Egalité, Fraternité. Soyons bienveillants, Soyons tolérants, Soyons vigilants.

Je souhaite que chacun puisse s'épanouir au sein de notre commune sans peur.

L'équipe municipale se joint à moi pour vous présenter, ainsi qu'à vos familles, tous nos vœux de bonheur et de prospérité pour 2019. Que cette nouvelle année soit belle et heureuse pour vous tous. Nos meilleurs vœux également aux nouveaux mariés de la commune ainsi qu'à tous les nouveaux parents des bébés nés en 2018.

Une forte pensée également pour nos concitoyens qui sont dans la peine, la maladie ou la solitude ; que 2019 puisse leur apporter beaucoup de réconfort et de bonheur.

Je n'oublie pas nos jeunes et moins jeunes trop tôt disparus et bien sûr trop vite : Partageons leurs souvenirs inoubliables.

La magie de Noël et de la fin d'année a opéré sur notre commune puisqu'elle s'est parée de ses plus belles lumières et de ses plus beaux ornements, que nous augmentons tous les ans. Nos enfants, de plus en plus nombreux, ont eu les yeux brillants lors du spectacle de Noël, nos anciens, le sourire et nous avons tous dans le cœur ces moments de joie, suite à ces rassemblements organisés par la municipalité.

Les instants que nous vivons dans ces moments privilégiés, feront les souvenirs de demain.

L'équipe Municipale, comme je vous le disais l'an dernier, travaille, réfléchit, étudie avec sérieux et détermination, avec des échanges constructifs et des débats parfois longs où tout le monde peut s'exprimer en toute liberté afin d'apporter des projets intéressants et concrets pour le bien de tous. C'est, je peux vous le dire, un véritable plaisir pour moi d'avoir cette équipe à mes côtés. Je les remercie pour leur implication et leur investissement en temps.

La politique actuelle de l'état, n'est pas particulièrement florissante, ni faite pour que notre budget soit en augmentation. Nous sommes bien sûr impactés directement par les baisses des dotations de l'Etat, et devront continuer à être très vigilants pour 2019 en ce qui concernent nos travaux et nos dépenses à lancer.

Ces baisses sont conséquentes avec des effets sur nos investissements. Malgré tout, l'équipe municipale a pris la décision une fois encore de ne pas augmenter le taux des taxes d'habitation ainsi que foncière bâtie et non bâtie. La taxe des ordures ménagères n'est plus du ressort de la commune mais de celle de la Communauté d'Agglomération de Cognac, celle-ci a baissé pour 2018.

2018, année importante également pour Grand Cognac Communauté d'Agglomération, avec tous ses changements d'organisation, de mise en place, de compétences obligatoires et optionnelles, ses avantages et ses inconvénients pour nos différentes communes.

Les débats se sont adoucis, la perspective financière reste difficile, les échanges délicats sur les compétences ainsi que sur la dotation de solidarité. Tout ceci ne sera pas un long fleuve tranquille.

Grand Cognac avance sereinement, se développe, se structure, s'élargit, s'étoffe pour apporter à toute la population du territoire de nouveaux aménagements aussi bien sportifs que culturels; facilite la rénovation, la transformation et la création de nouveaux lieux pour, toujours apporter un plus aux habitants de cette grande Communauté d'Agglomération.

Vous comprendrez, qu'en plus des baisses des dotations de l'état ajoutées à celle de Grand Cognac, notre budget devient de plus en plus délicat et problématique pour nos investissements et notre fonctionnement.

Malgré toutes ces préoccupations budgétaires, des réalisations et divers achats de matériel ont vu le jour sur notre territoire communal. Je vais vous citer quelques travaux exécutés et investissements fait en 2018:

- Aménagement de la D85 avec des écluses paysagées afin de faire réduire la vitesse excessive de certains passagers. La réussite viendra, bien sûr de la civilité des conducteurs à respecter le code de la route. Des panneaux supplémentaires de signalement ont été posés avant les fêtes suite à ma demande insistante auprès de la DDT. Le financement de ces travaux est fait par la commune et d'une aide du Conseil Départemental non définie à ce jour.

- Le cimetière de Mesnac à changé d'aspect, les allées avec les gros graviers n'existent plus, du calcaire d'Ebeon a été étalé et compacté afin de permettre une meilleure accessibilité à tous.

- L'aménagement du parking, en bicouche devant l'entrée du nouveau cimetière est également terminé, il ne reste à faire que les marquages d'emplacements voitures et de la place handicapée.

- La rue de chez Boisferons et son parking à Vignolles, ont été entièrement refaits et financés par le programme FDAC.

- Un chenil a été construit par les salariés de la commune afin de recueillir les chiens ou chats errants, malheureusement de plus en plus nombreux sur la commune

- Le vestiaire des arbitres dans le gymnase a été repeint, la porte isolée, et du carrelage posé pour finir le coin douches, il ne reste que le radiateur à poser. Afin de faciliter la lecture des scores et des temps de jeu pour les équipes de basket, le panneau d'affichage a été déplacé

- Un vaste programme de rénovation des chemins ruraux sur notre commune est lancé sur une période de trois ans. La première tranche s'est faite cette fin d'année avec la réfection des chemins les plus détériorés, la seconde va débiter au printemps 2019.

- Nous avons aussi acheté des tables plus légères pour la salle des fêtes afin de faciliter le déplacement et la mise en place de celles-ci, lors des manifestations.

- Suite à l'interdiction, d'utiliser des produits phytosanitaires, et, avec l'aide financière d'Adour Garonne, nous nous sommes équipés, pour faciliter l'entretien des espaces verts, d'un chariot avec lance à gaz, d'une bineuse électrique et d'un réciprocatrice (Débroussaillrice). La bataille de l'herbe va commencer pour les « Christophe ».

- Le nouveau sens de circulation à Vignolles avec la pose des panneaux est en place.

- La commune s'est dotée de nouveaux équipements pour prévenir les accidents et maladies professionnelles en collaboration avec la médecine du travail avec un financement du FIHFP (fond pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique). Il y a donc eu l'achat d'une balayeuse polyvalente, d'un siège ergonomique et d'une caméra de recul avec écran pour le tracteur et enfin d'une taille électrique avec batterie à mettre sur le dos.

Il faut ajouter à cela, les petits travaux d'entretien non prévus, au niveau de nos bâtiments et appartements. Ceux-ci ont été réalisés en partie par nos salariés grâce à leur sérieux et leur maîtrise.

Nous avons continué à remplacer les éclairages de Noël par des cordons à leds, beaucoup moins consommateur d'énergie. Cette année la pose des illuminations s'est faite mi-décembre, et la dépose prévue mi-janvier s'est faite également par nos salariés, dans un souci d'économie.

- Nouveauté 2018 :

Un Camion à pizzas, stationne tous les jeudis sur le parking de la Mairie.

Création d'un espace Bibliothèque dans les locaux de la Mairie, animé par Agnès Artaud ma compagne, Karine GANRY et Nathalie ROBBE. Plus de 1000 livres y sont enregistrés et à la disposition des habitants de la commune ou des communes voisines. Je tiens à préciser que ce ne sont que des livres donnés par des habitants ou connaissances. Bravo à vous Mesdames.

- L'équipe municipale et moi-même, continuons à travailler sur les projets de 2019, avec évidemment une adaptation de ces futures réalisations en fonction de notre budget qui sera malheureusement encore en baisse cette année, mais nous voulons continuer à vous apporter du bien être.

- Comme en 2018 un programme de point à temps va s'effectuer et sera réalisé par nos salariés.

- Une étude sera également effectuée pour sécuriser la sortie du parking du gymnase donnant sur la rue des sables. L'idée en discussion actuellement, serait de réaliser un plateau afin de faire réduire la vitesse des véhicules, en associant, dans le même temps, le déplacement de l'abri bus.

- Réfection également de certains chemins communaux en calcaire qui sont en mauvais état, avec dans certains endroits un curage des fossés pour le bon écoulement des eaux pluviales.

- Nous allons mettre en place, à Pain Perdu, des panneaux de réglementation de stationnement, ainsi qu'une création d'une zone à 30 afin d'essayer d'y faire réduire la vitesse

Il y aura bien sûr d'autres débats au sein du conseil concernant des projets et idées qui se dessineront dans le temps, et suivant nos finances afin de vous apporter du bien-être.

Le développement du programme de déploiement de la fibre optique avec le Très Haut Débit du Département et bien sûr de Grand Cognac, avance sereinement et montrent, sur le papier, que nous devrions profiter de ce moyen de communication nécessaire sur notre territoire d'ici fin 2019. Bien sûr, avec de tels projets, le retard est toujours à prendre en compte.

Les travaux de restauration du Pont Du Peyrat sur la D85 en direction de Cherves, financé par le Conseil départemental qui était le maître d'œuvre, se sont déroulés dans les délais prévus pour le gros œuvre et l'aménagement de toute la partie sécurité est en place depuis fin décembre.

Ce que je peux déplorer, mais malheureusement l'incivilité des gens au volant n'est pas maitrisable, c'est l'état de nos deux chemins communaux, et de ses cotés qui sont affaissés, des buses détériorées, des panneaux renversés, etc.... Je suis en négociation avec le département pour avoir une aide éventuelle, afin que cette réfection nous impacte financièrement le moins possible.

Merci au service de la gendarmerie de Cognac, toujours à l'écoute suite aux divers délits sur la commune, avec de bons conseils pour le bien de nos concitoyens et de leur sécurité, je n'oublie pas bien sûr, le Centre de Secours de Cognac pour toutes ces interventions sur notre territoire. Meilleurs vœux à tous.

Je tenais à remercier et présenter tous nos vœux de réussite aux entreprises qui ont bien voulu renouveler le contrat publicitaire afin d'apparaître sur notre Véhicule à disposition de la commune.

- Je veux aussi remercier tous les acteurs économiques de notre commune qui, de part leurs entreprises, font connaître Mesnac bien au-delà de la Charente. Je leur présente mes très sincères encouragements car vous êtes un déclencheur de développement économique et social. Tous mes sincères vœux de réussite pour 2019.

Bravo et Merci à toutes les personnes de nos associations pour leur présence, leur travail, leur détermination et leur énergie déployée lors de toutes les manifestations organisées sur la commune.

Meilleurs vœux à vous, les bénévoles de la chasse, du comité des fêtes, de malississ et du basket pour 2019, continuer à œuvrer et organiser vos manifestations phares tels que les concours de boules, de belote, les banquets, les matchs et tournoi de basket, la fête du pain, vos cours de danses et bien être....etc.....

- La nouvelle association créée début 2018 par Lydie, la MRMC (association Multi Randos Mesnac les Charentes) passionnée de toutes randonnées (à pied, vtt cheval et marche) remporte un vif succès, avec un nombre intéressant d'adhérents lors des manifestations organisées.

Je tiens à remercier l'ensemble du personnel communal, pour la réalisation, la qualité, la disponibilité et la motivation qu'il manifeste et exprime pour satisfaire dans les délais chaque demande que nous pouvons leur demander. Merci donc à Annabelle pour l'accueil, le conseil et le travail administratif accompli de plus en plus important. Merci aux deux Christophe et à Gilles (que nous n'avons malheureusement pas pu renouveler son contrat) pour les petits et grands travaux effectués avec le meilleur de vos connaissances. Meilleurs vœux à vous quatre pour 2019.

Merci à toute mon équipe pour son travail, sa disponibilité, sa présence à mes côtés, son implication et sa tolérance, vu les idées et demandes parfois extrêmes que je leur présente.

Merci à nos époux (ses), nos compagnes qui nous soutiennent au quotidien et qui supportent nos « petites » absences.

LOCAL DE CHASSE

Des travaux de remise aux normes électriques ont été réalisés dans le local de la chasse pour un montant de 491.57 euros TTC.

REMISE EN ETAT DES CHEMINS

L'entreprise Hidreau a remis en état la rue de chez Boisferons à Vignolles avec du point à temps et des graviers. Le parking du cimetière rue des Pierrières a également été refait avec un revêtement bicouche.

Ces deux réfections ont un coût total de 8 459.04 euros TTC.



PARKING DU CIMETIERE REFAIT



**RUE DE CHEZ BOISFERONS
EN TRAVAUX**

CARREFOUR DE VIGNOLLES

L'entreprise LEHELLE a refait l'arrondi du trottoir au carrefour de Vignolles pour un montant de 870 euros.

ECLUSES A VIGNOLLES

Afin de faire diminuer la vitesse excessive pour la traversée de Vignolles le conseil municipal a décidé de mettre des écluses. Le coût total des travaux est de 14 240.84 euros TTC (travaux TP et paysagistes) soit une économie de 3 382.73 TTC. par rapport au premier devis.





Pont du Peyrat

Les travaux de réfection du pont du Peyrat sont terminés depuis le 23 novembre 2018 pour le plus grand plaisir des utilisateurs.





INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES

Pour pouvoir voter aux **élections européennes du dimanche 26 mai 2019**, il faut être inscrit sur les listes électorales.

Si ce n'est pas le cas n'oubliez pas d'effectuer votre inscription.

Cette année cette démarche est désormais possible jusqu'au 31 mars 2019. Pour ce faire une permanence sera organisée à la mairie de Mesnac le samedi 30 mars 2019 de 10h00 à 12h00.

A compter de 2020 les électeurs pourront s'inscrire sur les listes électorales jusqu'à 6 semaines avant la date d'un scrutin.

Pour vous inscrire 3 solutions :

- en utilisant le service en ligne <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396> .
- par correspondance en envoyant à la mairie de votre commune la photocopie de votre pièce d'identité et de votre justificatif de domicile ainsi que le formulaire de demande d'inscription (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16024>) complété.
- en mairie en présentant une pièce d'identité récente, un justificatif de domicile et le formulaire de demande d'inscription (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16024>) complété.

Les citoyens de l'union européenne qui résident en France ont également le droit de participer aux élections européennes dès lors qu'ils sont inscrits sur les listes électorales complémentaires (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1937>) .

Pour les français résidants à l'étranger, ils ne pourront plus être inscrits sur 2 listes (liste électorale consulaire pour les scrutins nationaux et liste électorale municipale pour les scrutins locaux). Ceux qui sont inscrits sur les 2 listes devront choisir sur laquelle ils se maintiennent en 2019.

Par défaut, ils seront maintenus sur la liste électorale consulaire et radiés de la liste communale. Ils voteront donc à l'étranger pour les élections présidentielles, législatives, européennes et les référendums.



CALCUL IMPOTS LOCAUX

La valeur locative cadastrale d'un bien sert de base d'imposition aux divers impôts locaux. Il est donc important que chaque local susceptible de donner lieu à une imposition (taxe d'habitation, taxe foncière, taxe locale) fasse l'objet d'une évaluation foncière. Cette valeur locative est fixée après consultation des commissions communales ou départementales des impôts directs lors des opérations de révision foncière. Celle-ci peut être modifiée selon différents événements affectant le bien.

Les obligations déclaratives :

Les nouvelles constructions, les changements de consistance, les changements d'affectation, les changements de caractéristiques physiques et les changements d'environnements doivent être déclarés par **les propriétaires** auprès **du service des impôts fonciers** du lieu de situation des biens **dans les 90 jours** de la réalisation définitive du changement.

Mais selon la nature des changements, l'obligation déclarative se traduit également par le dépôt d'une déclaration spécifique en mairie :

- Pour les constructions nouvelles : déclarations modèle H1 (maisons individuelles), déclaration modèle H2 (appartements), CBD (locaux commerciaux et biens divers), modèle U (établissements industriels relevant de la méthode comptable) ou ME (locaux à caractère exceptionnel)
- Pour les changements de consistance
- Pour les changements d'affectation

Les changements qui modifient la valeur locative :

- Les constructions nouvelles ou reconstructions :

Il s'agit de l'édification d'un bâtiment pour la première fois sur une parcelle non bâtie ou d'un bâtiment reconstruit sur l'emplacement d'un bâtiment démoli.

- Les changements de consistance :

S'agissant du bâti, ce sont les transformations apportées à la composition d'un local préexistant et ayant pour effet d'en modifier le volume ou la surface, comme les additions de construction, les démolitions totales ou partielles, la réunion ou la division de locaux.

S'agissant du non bâti, ce sont les modifications de la superficie d'une parcelle non bâtie due à des phénomènes naturels ou à des travaux, comme l'endigage, l'érosion ou les alluvions.

- Les changements d'affectation :

S'agissant du bâti, ce sont le passage d'un groupe de locaux à un autre, par exemple un local commercial qui devient local d'habitation. La perte ou l'obtention d'une exonération permanente par exemple un bâtiment rural qui devient local d'habitation.

S'agissant du non bâti, c'est le passage d'une parcelle à un groupe de nature culture à un autre groupe, comme les plantations de bois ou l'arrachage de vignes.

- Les changements de caractéristiques physiques :

S'agissant du bâti, ce sont les travaux d'amélioration importants sans incidence sur la superficie ou le volume du local, comme :

- les installations d'équipement nouveaux
- les gros travaux de remise en état
- l'aménagement de combles en pièces habitables

S'agissant du non bâti, ce sont les changements entraînant une amélioration ou une dépréciation durable, comme l'irrigation, le drainage ou l'arasement des talus.

- Les changements d'environnements :

S'agissant du bâti, ce sont les phénomènes affectant l'environnement immédiat de la construction en entraînant des avantages ou des inconvénients pour les occupants. Ce sont la réalisation d'opérations d'urbanisme ou d'équipements collectifs, l'implantation ou la suppression d'établissements générateurs de nuisances.

S'agissant du non bâti, ce sont les phénomènes extérieurs affectant l'environnement immédiat de la parcelle non bâties comme la création de chemins.





NOUVEAU DANS
VOTRE COMMUNE

Nouvelle application pour vos smartphones et tablettes :

PANNEAUPOCKET

Suite à une proposition de la gendarmerie de Cognac la commune a décidé de s'inscrire à l'application PANNEAUPOCKET car elle semble très utile à la vie communale.

Il s'agit d'une application sur laquelle vous retrouvez toutes les informations sur les communes inscrites.

La mairie s'abonne à l'application et fournit des informations qui sont mises en ligne.

Les particuliers utilisent **gratuitement** l'application et peuvent suivre en direct tout ce qui se passe sur la commune de leur choix, il suffit juste que celle-ci soit inscrite à PANNEAUPOCKET.

Pour cela il vous suffit de la télécharger et de sélectionner la ou les communes de votre choix en cliquant sur le coeur qui se trouve à côté.

La commune de Mesnac s'est inscrite et vous pouvez consulter dès à présent les informations que nous avons partagé.

C'est la gendarmerie de Cognac qui nous a proposé cette application qui nous paraît très utile à la vie communale.

exemple d'information que
vous pourrez trouver





Quelques règles de bon voisinage, de savoir vivre et de citoyenneté

Stop aux bruits

Il est rappelé que tous types de bruits réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage, de jour comme de nuit (Tondeuse à gazon, tronçonneuse ...) de même, un aboiement continu, une mobylette qui pétarade sont autant de nuisances portant atteinte aux relations de voisinage.

Un arrêté préfectoral régit les plages horaires qu'il convient de respecter si vous devez occasionner des nuisances sonores :

- Les jours ouvrables : 8h30 à 12h00 et 14h30 à 19h30
- Les samedis : 9h00 à 12h00 et 15h00 à 19h00
- Les dimanches et jours fériés : 10h00 à 12h00

N'hésitez pas à prévenir vos voisins si vous envisagez des festivités un peu bruyantes.

Bien vivre avec les animaux

Animaux errants. Rappel de la réglementation

La divagation des animaux domestiques est interdite. Est considéré comme divaguant :

- Tout chien hors de portée de voix de son maître ou qui est éloigné de son propriétaire de plus de 100 m.
- Tout chat **non identifié** situé à plus de 200 m des habitations ou à plus de 1000 m du domicile de son maître.

Les chiens et les chats errants non identifiés ou non pucés saisis sur le territoire de la commune sont conduits à la fourrière. Les autres sont placés au chenil communal en attendant que les propriétaires les récupèrent. Le placement en fourrière ou au chenil communal a un coût dont le propriétaire de l'animal devra s'acquitter.

Les chiens doivent tous être tenus en laisse.

Nourrir des animaux errants

Déposer de la nourriture en tous lieux publics, cours... pour y attirer les animaux errants (chats), est **interdit** lorsque cette pratique risque de constituer une gêne pour le voisinage.

Respecter les lieux publics

Balayage des rues

Le nettoyage des rues est assuré par les services techniques, cependant pour rendre notre village plus agréable, il est demandé à chaque Mesnacais d'apporter son concours au maintien de la propreté autour de son habitation.

En cas d'intempéries (neige, verglas ...), il appartient aux propriétaires ou aux locataires de balayer et saler le trottoir sur toute la longueur de leur propriété, il y va de leur responsabilité.

Abandonner des déchets

Il est interdit d'abandonner, de déposer ou de jeter des détritrus sur la voie publique.

Le tri sélectif doit être respecté, les poubelles doivent être déposées dans le bon container et non à côté. Concernant les autres déchets, ils doivent être emmenés en déchetterie et pas mis dans les bacs (ex : arbre à chat...)

Le verre doit être mis dans le container, si celui-ci est plein, il vous faudra revenir. Il est strictement interdit de déposer des sacs pleins de bouteilles, des néons, bocaux Les employés ont autre chose à faire que de nettoyer ces immondités.

Au jardin aussi il y a des règles

Jardiner sans brûler

Il est maintenant **interdit** de brûler tout déchet à l'air libre. Les déchets végétaux de jardinage doivent être déposés à la déchetterie (Burie ou Cognac).

Planter sans dépasser

La plantation d'une haie de séparation entre deux propriétés doit respecter les consignes suivantes :

- Une distance minimale de 0,50 m de la ligne de séparation pour les arbustes ne dépassant pas 2 m.
- Une distance minimale de 2 m de la ligne de séparation pour les arbustes destinés à dépasser 2 m.
- Les haies doivent être plantées sans dépasser sur le domaine public. A défaut, la commune peut les faire tailler par un professionnel mais le coût de ces travaux sera réclamé au propriétaire par le trésor public.

Le stationnement : en user sans en abuser

Stationnement

Nous vous rappelons que les véhicules (voitures, tracteurs....) ne doivent pas être stationnés n'importe où, ni n'importe comment. Cela entraîne une gêne pour le voisinage, pour la propreté des rues ou pour les manifestations. Stationner sur le trottoir peut provoquer un accident ... dont vous seriez pénalement responsable.

Stationnement de caravanes

Le stationnement d'une caravane ou d'un mobil home dans un terrain privé pour une durée supérieure à trois mois, est soumis à déclaration préalable en mairie (dossier à fournir).

Carcasses de voitures

Une carcasse de voiture déposée sur un terrain privé ou une place publique, peut créer un préjudice pour l'environnement, le voisinage ou l'esthétique. Celle-ci doit être enlevée rapidement, dans le cas contraire, le Maire peut la faire enlever aux frais du propriétaire défaillant.

Civisme et respect envers les autres

Les notions de civisme, de respect et plus encore, de politesse peuvent sembler désuètes et même archaïques à l'époque où l'individualisme est roi et nous fait parfois oublier l'existence des autres. Pourtant le civisme, est l'affaire de tous.

Pour illustrer ce chapitre, on pourrait affirmer que « la liberté des uns s'arrête là où commence celle des autres » (citation de John Stuart Mill).

Employés communaux

Ils sont régulièrement agressés verbalement par certains habitants. Nous rappelons à tous que si vous avez des remarques à formuler vous devez vous adresser aux élus (maire, adjoints, conseillers) et non aux employés qui suivent consciencieusement les directives. Un tel manque de respect vis-à-vis du personnel est inacceptable.

Voisinage

Il est toujours préférable de dialoguer de manière aimable et respectueuse avec ses voisins plutôt que de sortir l'artillerie lourde (gendarmerie, maire, insultes, etc.) En effet, il se peut que le responsable de vos désagréments ne sache pas que son chien aboie durant son absence ou ne connaisse pas les horaires pour tondre...

**Le bon voisinage, c'est précieux !
Un bonjour et un sourire font toujours plaisir !**





Vous informer

Electricité Prudence Gardons nos distances

■ Soyez vigilant à proximité des lignes et des ouvrages électriques

En manipulant votre matériel d'arrosage à proximité d'une ligne électrique, vous pouvez provoquer un arc électrique (ou amorçage) et risquer alors une électrocution.

Enedis et le service prévention des risques professionnels de la MSA des Charentes vous rappellent que l'activité d'irrigation présente 2 risques majeurs :

- Un risque direct pour votre santé : brûlures, blessures graves (parfois irréversibles), arrêt cardiaque, coma, asphyxie... voire le décès ;
- Un risque lié à la qualité de fourniture de l'électricité de votre installation et de celle des habitants du secteur.



Lors de la mise en œuvre de ce chantier, la présence de la ligne électrique n'est pas prise en compte.

■ CONSÉQUENCE

1 victime potentielle



L'eau est projetée sur les lignes électriques.

■ CONSÉQUENCES

Les conducteurs ainsi fortement secoués viennent en contact les uns avec les autres et engendrent des coupures et micro coupures sur le réseau.

Comment prévenir ces risques ?

- Manipulez les tuyaux d'arrosage en position horizontale et faites vous guider par une seconde personne qui pourra vous alerter si vous vous approchez trop près du réseau (5 m).
- Placez les dispositifs d'arrosage de manière à ne pas arroser et dégrader les conducteurs et accessoires du réseau électrique (micro coupures, pannes).
- Ne tentez jamais de récupérer un objet accroché à une ligne.

Que faire en cas d'accident ?

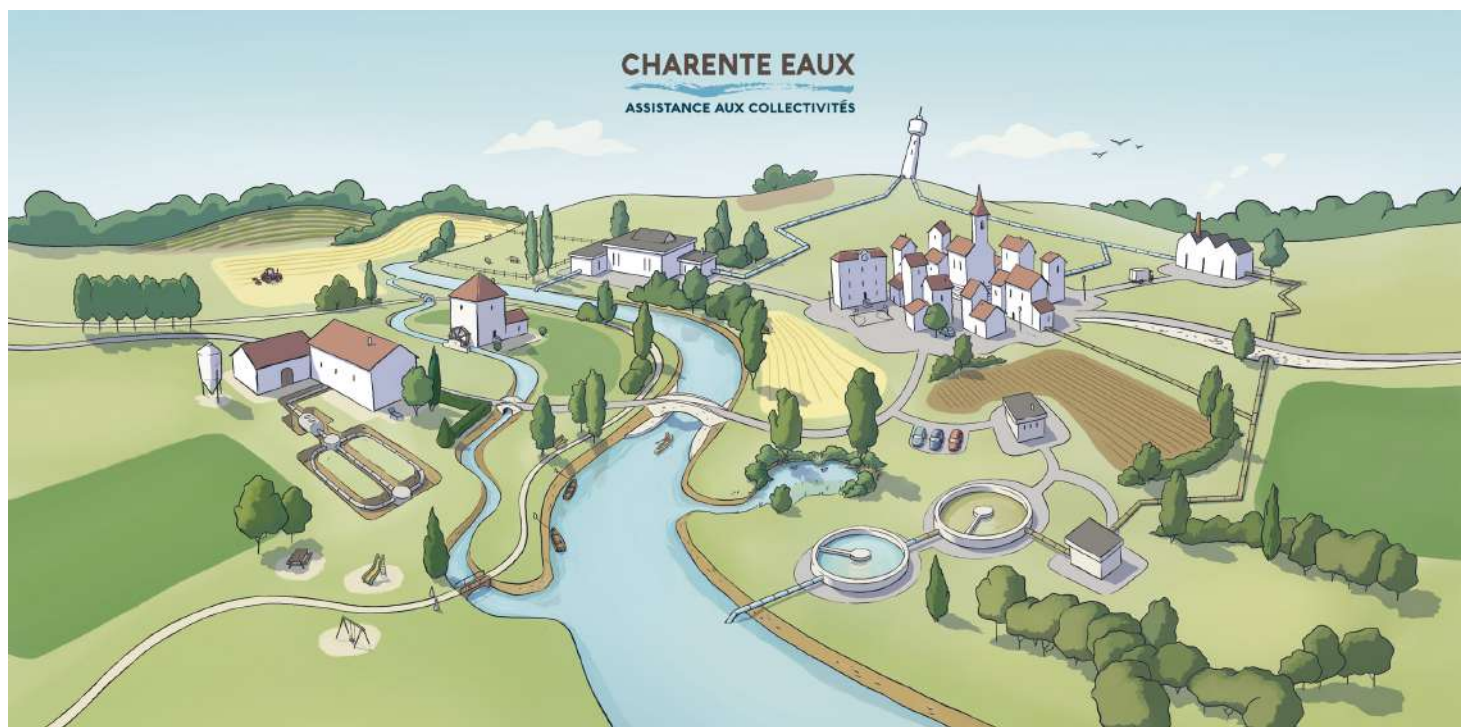
- ne touchez jamais un objet ou une personne en contact avec une ligne électrique,
- ne touchez pas à un câble tombé sur le sol,
- interdisez l'accès et protégez vous en restant à distance (10 m mini).

Si blessure ou incendie :

- alertez les secours,
- prévenez les pompiers 18 ou 112 depuis un mobile.

En cas d'incident :

- appelez le numéro d'urgence dépannage : Enedis 09 726 750 + les 2 chiffres de votre département.



Le syndicat mixte Charente Eaux dispose depuis le 1er novembre 2018 d'un site internet:

<https://charente-eaux.fr>

Cet espace est ouvert à l'ensemble des citoyens, afin de les accompagner dans leurs démarches en lien avec l'eau potable, l'assainissement et les sensibiliser à participer à la préservation et à la reconquête de la qualité des eaux et des milieux aquatiques.

INTERNET

Le 9 janvier 2019 à la salle des fêtes de Vignolles une réunion publique avec l'opérateur national Ozone a eu lieu. Ils ont présenté à quelques habitants de la commune les solutions d'accès internet qui s'offrent à eux et notamment le nouveau réseau radio permettant l'accès à un débit de 30 mégas en réception et 5 Mbit/s en émission.

L'Internet très haut débit



Dans le cadre du Plan France Très Haut Débit, le département de la Charente a opté pour la technologie radio afin de fournir l'internet Très Haut Débit sur toute la commune.

L'émetteur couvrant Mesnac est désormais en service. Il permet d'accéder à internet avec un débit allant jusqu'à 30 Méga en réception et 5 Méga en émission.

Ozone, fournisseur d'accès internet national et leader de l'internet sans fil en France a présenté les nouvelles offres disponibles dans notre commune le 09 janvier (dernier) lors d'une réunion publique d'information.

Pour en savoir plus, contactez Ozone au :

09 73 01 1000 (n° non surtaxé)

Ou rendez-vous sur le site internet :

www.ozone.net

ozone
créateur de connexions pour tous

QUAND AURAI-JE LA FIBRE

A compter du 11 janvier 2019, Charente Numérique a mis en ligne son site web destiné aux administrés de charente.

www.charente-numerique.fr

Celui-ci à vocation de présenter, le plus simplement possible, le projet et de répondre à la question que se posent tous les charentais: quand aurai-je la fibre?



COMMENT RÉSERVER ?

- 1) Inscrivez-vous au service auprès de l'agence commerciale Transcom. **Remplissez le formulaire de demande d'adhésion au service** (disponible en agence et sur le site Internet transcom.fr). N'oubliez pas de vous munir d'une photo d'identité, d'une pièce d'identité et de la copie de votre carte d'invalidité à au moins 80%, le cas échéant.
- 2) Réservez votre trajet. **Téléphonez au 0800 881 691 (n° vert gratuit) de 9h à 12h et de 14h à 17h du lundi au vendredi.** Les réservations doivent se faire la veille **avant 17h00** pour le lendemain ou le vendredi pour un trajet le samedi ou le lundi.

LES TARIFS

TYPE	PRIX	VENTE
Ticket 1 Voyage	2€	À bord du véhicule
Carnet 10 voyages	20€	Agence commerciale Transcom

TRANSCOM - PLACE GAMBETTA - 16100 COGNAC

VOTRE AGENCE TRANSCOM EST OUVERTE :

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h
ainsi que le samedi matin de 9h à 12h30

ET PENDANT LES PÉRIODES DE VACANCES SCOLAIRES :
du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30
ainsi que le samedi matin de 9h à 12h30

TRANSCOM  **GRAND COGNAC**
BOUGEZ
EN TOUTE
LIBERTÉ

transcom.fr
agence.transcom@stga.fr

0800 881 691

TRANSPORTE

LA MOBILITÉ
DE PROXIMITÉ

LE SERVICE DE
TRANSPORT À LA DEMANDE
DE GRAND COGNAC



Réservé aux personnes de plus de 70 ans et
aux personnes à mobilité réduite.

TRANSCOM  **GRAND COGNAC**
BOUGEZ
EN TOUTE
LIBERTÉ

transcom.fr
agence.transcom@stga.fr

0800 881 691

Info

FONCTIONNEMENT

TRANSPORTE est un service de transport à la demande de porte à porte fonctionnant sur réservation sur tout le territoire de Grand Cognac selon 4 zones définies.

Trans'Porte fonctionne du **lundi au samedi** hors jours fériés sur la base de **3 journées par semaine** et par zone avec un aller/retour possible dans une 1/2 journée ou la journée.

4 ZONES SONT DÉFINIES :

Selon votre commune d'habitation, le service de transport vous amènera sur l'un des 4 centre-bourgs :
Châteauneuf, Cognac, Jarnac ou Segonzac

Selon votre commune d'habitation, le service de transport vous amènera sur l'un des 4 centre-bourgs :
Châteauneuf, Cognac, Jarnac ou Segonzac

- La prise en charge s'effectue de n'importe quelle adresse du lieu de départ d'une zone (hors Cognac et Châteaubernard) jusqu'à n'importe quelle adresse du lieu d'arrivée du centre-bourg dont votre commune dépend.
- Le trajet doit faire au minimum 1 km. Il est réalisé par des véhicules adaptés portant le logo Transcom.
- Selon les jours de fonctionnement, un véhicule vient vous chercher à votre domicile pour vous amener dans le centre-bourg dont votre commune dépend. Il vous ramènera le midi ou le soir à votre convenance.

HORAIRES

HORAIRES DU MATIN :
Une arrivée en centre-bourg entre **9h00** et **10h30**
Un départ du centre-bourg entre **10h30** et **12h00**

Une arrivée en centre-bourg entre **9h00** et **10h30**
Un départ du centre-bourg entre **10h30** et **12h00**

HORAIRES DE L'APRÈS-MIDI :
Une arrivée en centre-bourg entre 14h00 et 15h30
Un départ du centre-bourg entre 15h30 et 17h00

Une arrivée en centre-bourg entre **14h00** et **15h30**
Un départ du centre-bourg entre **15h30** et **17h00**

4 ZONES DE DESERTE

-  ZONE DE DESSESTE DE CHATEAUNEUF
 ZONE DE DESSESTE DE SEGONZAC
 ZONE DE DESSESTE DE COGNAC-CHATEAUBERNARD
 ZONE DE DESSESTE DE JARNAC
-  COMMUNE DE DESTINATION (Toute adresse)
 COMMUNE DE DESTINATION (Gare de Jarnac)



Ex : Vous habitez Nercillac, vous pouvez vous rendre à Cognac ou Châteaubernard les lundis, jeudis et samedis.

LES JOURNÉES DE FONCTIONNEMENT (HORS JOURS FÉRIÉS)
POUR CHAQUE ZONE :

CHÂTEAUNEUF	Mardi 📅	Jeudi 📅	Vendredi
COGNAC	Lundi	Jeudi 📅	Samedi 📅
JARNAC	Lundi	Mercredi 📅	Samedi 📅
SEGONZAC	Mardi 📅	Mercredi	Vendredi 📅
📅 Jours de marché			

JE TRIE TOUS LES CARTONS, LES PAPIERS, LES PLASTIQUES

A trier dans
mon sac
ou mon bac
jaune !



toutes les briques, cartons, papiers, journaux, enveloppes



toutes les barquettes



tous les sacs et sachets et tous les films



tous les flacons de produits de toilette et de produits ménagers vides



tous les pots et boîtes

TOUS LES EMBALLAGES
NI COMPACTÉS,
NI IMBRIQUÉS



SÉPARER LES
OPERCULES DES
EMBALLAGES



CONSERVER LES
BOUCHONS VISSÉS SUR
LES BOUTEILLES



PAS BESOIN DE LAVÉ
LES EMBALLAGES, il suffit
juste qu'ils soient bien vidés !

JE TRIE TOUS LES PETITS ACIERS ET ALUS

À trier dans
mon sac
ou mon bac
jaune !



----- toutes les boîtes, bidons, barquettes et aérosols en métal -----



----- toutes les bougies chauffe-plat, les boîtes en alu,
les coiffes et les feuilles d'aluminium froissées (feuilles d'aluminium alimentaires,
feuilles d'aluminium type chocolat, portions de fromage)



----- tous les sachets et capsules de café / thé
et les poches de compote



----- tous les bouchons à vis, les collerettes,
les opercules et les capsules de bouteilles et de canettes



----- tous les blisters de médicament et les tubes en aluminium -----

! Les tubes et blisters de médicaments
doivent être vides avant d'être jetés !

PLUS GRAND CHOSE DANS MON SAC NOIR !



lingettes, emballages sales, couches, vaisselles cassées, objets...

TOUJOURS DANS LE CONTENEUR À VERRE !



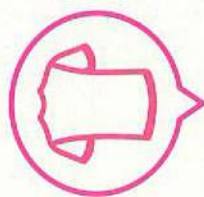
bouteilles, pots et bocaux en verre

À LA DÉCHÉTERIE !



bouteilles de gaz, objets métalliques (poèles, casseroles...) etc.

PENSEZ-Y !



Textiles



Électroniques & électroniques



Radiographies

POINTS RELAIS
OU DÉCHÉTERIE

RETOUR EN MAGASIN
OU DÉCHÉTERIE

DÉCHÉTERIE

Consommez autrement...

Recycler, c'est bien. Jeter moins de déchets, c'est mieux !



Faites vos
courses avec
un cabas



Buvez
l'eau du
robinet



Adoptez
les produits
écologiques



Choisissez
les grands
formats



Bannissez les
produits à
usage unique

Les autres filières de tri



Dons
pour le réemploi



Compostage
des bio-déchets



Déchèterie
(encombrants, toxiques)



Pharmacie
(déchets de soin)

calitom
service public des déchets

19 route du Lac des Saules, ZE La Braconne - 16600 MORNAC • Numéro vert 0 800 500 429 • www.calitom.com



VOEUX DU MAIRE 2019

Vendredi 4 janvier 2019, M. Le Maire et les conseillers municipaux ont accueillis les habitants de la commune au gymnase de Vignolles afin de célébrer les traditionnels voeux du Maire.

Cette année les petites mains créatives de la mairie, Annabelle, Sandrine, Karine, Lydie et Nathalie ont innové en proposant au Maire de se réunir dans le gymnase afin de permettre à la population d'avoir plus d'espace.

Avec l'aide de nos deux employés communaux, Christophe TESSERON et Christophe MARCHIVES, nos petites mains ont oeuvré durant 2 jours afin de proposer à tous une salle méconnaissable. Grâce au prêt de la ville de Cognac 40 plantes ont été installées pour permettre à tous d'oublier le cadre du gymnase et créer une ambiance plus chaleureuse.

La maison Hennessy a prêté gracieusement 10 barriques afin de faire des manges-debout pour que tous les invités puissent aborder le buffet plus facilement.

Astrid Boop a animé la soirée avec des chansons classiques connues de tous.

Tout le monde s'est restauré de gourmandises proposées par le traiteur Le Globe à Cognac et de boissons, le tout offert par la municipalité.

La soirée s'est bien déroulée et les habitants étaient ravis de cette nouvelle organisation.



GOUTER DES ANCIENS

Samedi 8 décembre une dizaine d'anciens de la commune sont venus partager un goûter avec les conseillers municipaux, le maire et Annabelle.

Deux superbes bonhommes de neige en bois réalisés par Christophe Tesseron ont embelli la salle avec la décoration des petites mains féminines de la mairie.

Petits fours, champagne, jus d'orange, café, thé et chocolats sont venus égayer l'après-midi et ravir les papilles.

Un colis leur a été remis afin de continuer les festivités dans leurs maisons respectives.

Pour ceux qui n'ont pu se déplacer les conseillers leur ont apporté les colis en mains propres à leur domicile.



SPECTACLE DE NOEL DES ENFANTS

Dimanche 9 décembre de nombreux habitants de la commune sont venus assister au traditionnel spectacle de fin d'année offert aux enfants.

"Le Père Noël est coincé dans ses toilettes mais où??? dans quel pays??? Astrid l'inspecteur pom pote et son accolite Elodie essayent de le retrouver avec l'aide des enfants dans différents pays du monde".

Le public a pu retrouver à travers les différents costumes des personnages de dessins animés bien connus et des chansons que les enfants ont repris en coeur.

Pour clôturer le spectacle le Père Noël, enfin retrouvé, a apporté des chocolats à tous les enfants.

Puis un apéritif a été offert par la municipalité.

Tout le monde a passé une bonne matinée.





BASKET

Depuis le mois d'octobre, nos 6 équipes, y compris les babys/débutants, foulent les salles de la Charente. Le sérieux aux entraînements montre les bons résultats sur la 1ère phase des championnats de nos protégés.

Les 5/8 ans rivalisent malgré leurs plus jeunes âges par rapport aux autres clubs. 4 à 5 petites équipes de l'ALM sont déployées à chaque tournoi plateau que propose le comité Charente.

Les U11 filles, au nombre de 12, comme les U11 garçons proposent depuis 1 à 2 mois des séquences de jeu très intéressantes. On sent dans ces 2 équipes l'envie de bien jouer et surtout de jouer juste. Pas de classement dans cette catégorie.

A noter que 4 de nos joueuses sont retenues en sélection départementale.

Avec 12 matchs et 12 victoires au compteur, nos séniors 2 garçons caracolent en tête de leur championnat suivi par Grand Cognac second. Il faudrait un effondrement du groupe pour ne pas ramener le titre à 6 journée de la fin. La division supérieure étant déjà quasiment assurée car il y aurait 2 à 3 montées en fin de saison. Samedi 9 février ils ont perdu à Jarnac 71 à 69.

Les séniors filles, maintenant au nombre de 8 peuvent faire plus de rotation et sont moins fatiguées en fin de match. Belle saison pour une première année d'existence.

En ramenant la victoire de St Sornin sur le score de 78 à 68, nos filles se hissent dans le haut du tableau, sachant que Moulidars et Cognac sont intouchables. Samedi 9 février les filles ont gagné à St Yrieix 39 à 51.

Bonne ambiance et rigolades font d'elles un vrai esprit d'équipe!!!

Que dire de la 1ère garçons. Fraichement montée l'année dernière en RM2, le groupe s'est étoffé de 4 nouveaux joueurs d'expérience et d'un jeune de 17 ans. Le 1er match perdu de 2 points contre Angoulême est déjà oublié. Depuis 11 victoires de suite, dont la revanche gagné de 6 points à Angoulême. Des entraînements très durs physiquement et des systèmes de jeu bien huilés font que notre équipe fanion est 1ère de sa poule devant Rupella La Rochelle contre qui ils ont gagné le week end du 9/10 février 53 à 59.

Le groupe de 14 ne veut rien lâcher et le président annonce ses objectifs ambitieux mais pas insurmontables aux joueurs: terminer 1er. Ce qui impliquerait un nouveau titre, la montée en pré-nationale, et les poules finales contre les 1ers des autres poules d'Aquitaine et du Limousin, prévu le week end de la pentecôte.

Ce qui tient à coeur aussi aux joueurs c'est de garder le trophée Charente. Nous voulons regagner cette coupe Charente car c'est différent du championnat, elle nous fait prendre du bon temps.

CONTACT:

Fredéric DELMAS: 06.18.51.51.48

Jean-Michel HARDY: 06.16.88.61.85

Mickael MOUTON: 06.72.74.65.80

SOCIETE DE CHASSE

Depuis le dernier Petit Mesnacais nos chasseurs ont réalisé 4 battues :

le 27 octobre, par un mauvais temps, ils ont fait plusieurs levées, mais sont rentrés bredouilles.

Le 24 novembre un chevreuil mâle de 22 kg a été tué.

Le 12 janvier deux chevreuils femelles ont été rapportées au local de chasse, pour un poids respectif de 20 et 23 kg.

Ce même jour, lors du petit casse-croûte, Pato a proposé aux chasseurs de retourner au charbon le lendemain, étant donné que le quotat de 16 chevreuils n'avait pas été atteint.

Rien ne les arrête nos gilets oranges !!!

Du coup le 13 janvier ils ont ramené une femelle de 22 kg et un mâle de 25 kg et re petit casse-croûte bien mérité. Ils ont vraiment la foi nos chasseurs, et je pense aussi le foie!!!!

Deux battues au chevreuil ont été organisées les samedis 2 et 9 février. 5 chevreuils ont été abattus.

2 mâles de 22 et 25 kg + une femelle de 21 kg le 2.

2 mâles de 23 et 25 kg le 9.

La battue du 16 février a ramené 2 femelles de 23 et 24kg, et un mâle de 27kg.

La fermeture générale de la chasse sera fin février. Après nos chasseurs organiseront des battues au renard et au sanglier, mais aucune date n'est encore arrêtée.

Pour les prochaines manifestations inscrites dans l'agenda des manifestations de ce petit mesnacais veuillez prendre contact avec Pato ou Thierry.

CONTACT: Patrice VIROULAUD: 06.23.19.04.21

Thierry MAGUIER: 06.26.28.21.12



FIL EN FETE

MARCHE DE CREATEURS

Vendredi 16 novembre, à la salle des fêtes de Vignolles, l'association fil en fête a organisé son premier marché de créateurs avec 7 artisans et créateurs, essentiellement de la commune. Pour une première, ce fût un succès et l'association prévoit d'en organiser un autre en 2019 et cette fois, pourquoi pas, dans le gymnase en fin d'année.



SOIREE PIQUE NIQUE CABARET

Samedi 17 novembre 2018 en soirée, Astrid Boop et Elodie FAJOUX ont proposé aux habitants de Mesnac une soirée Cabaret. Une quarantaine de personnes ont répondu présentes et ont passé une excellente soirée, bercé par des chansons entraînantes et connues de tous. Leurs yeux ont été éblouis par les différents costumes confectionnés par Astrid.

Il est prévu à l'automne de transformer la salle des fêtes en théâtre afin de présenter son two woman show.



L'association fait toujours de la location de costumes, de mascottes, de petite sonorisation et de jeux en bois géant.

COMITE DES FETES

Le concours de belote du 2 février a réuni 12 équipes dont 2 féminines. Chaque équipe est répartie avec un lot.

Pour le loto prévu le 23 mars 2019 il sera mis en jeu des lots d'une valeur totale de 2500 euros sous forme de bons d'achat.

Le traditionnel brin d'aillet, offert par le comité des fêtes, se déroulera le mercredi 1er mai à la salle des fêtes de Vignolles à partir de 9h00.

Le 25 Mai le comité des fêtes organisera la fête des voisins autour du four à pain de Pain Perdu. Tous les habitants de la commune sont les bienvenus.

Tables et chaises seront à votre disposition pour que vous puissiez pique-niquer avec vos victuailles.

Le four sera allumé dès le matin, pour que tous ceux qui le souhaitent, puissent faire cuire leurs pizzas ou pâtes à pain.

Pour tous renseignements contactez Michel VAN BOHEMEN.

CONTACT:

Michel VAN BOHEMEN
05.45.83.12.48



TARIFS DE LOCATION PETIT MATERIEL

- Tonnelle 3x6 : 20 euros
- Tonnelle 3x10 : 30 euros
- Friteuse : 30 euros
- Plancha : 30 euros
- Vaisselle (assiette+verre+couverts) : 1 euro
- Percolateur (100 tasses) : 30 euros



Association Multi Randos Mesnac les Charentes

Bonjour à tous nos lecteurs,

Pour les petits nouveaux ou ceux qui ne nous connaissent pas encore, je vous invite à nous rejoindre si vous aimez marcher ou avez envie d'essayer la marche en groupe ou encore si vous voulez tout simplement vous investir dans le milieu associatif.

Dans un futur proche, peut-être ferons nous également des sorties pour les vététistes amateurs, les coureurs à pied et les cavaliers et attelage. Si vous êtes susceptible d'être intéressé par une ou plusieurs de ces disciplines n'hésitez pas à nous le faire savoir (par mail, via facebook ou encore par sms ou téléphone).

Je vous dresse le bilan de la 1^{ère} année de création de notre toute jeune association.

Nous en sommes aujourd'hui à une vingtaine d'adhérents. Une toute petite poignée ne marche pas avec nous mais œuvre pour que l'association vive et soit connue et reconnue.

Alors un grand merci à ces bonnes volontés et à tous nos marcheurs pour leur participation à nos activités. Je remercie également beaucoup la municipalité pour la subvention et les fournitures qu'elle nous a octroyées, sans quoi, notre première multirando en septembre dernier n'aurait pas pu avoir lieu.

Depuis le 12 juin 2018, MRMC organise deux sorties hebdomadaires d'une à deux heures et de 8 à 9 km en moyenne pour des activités de marche.

Nous avons donc cumulé à notre actif depuis cette date :

- pas moins de 59 sorties ; Je tiens à préciser que seules 5 sorties ont été annulées : 3 pour mauvais temps et 2 tombant des jours fériés (pour les fêtes de fin d'année),
- 110 heures de marche,
- 527,87 km parcourus.

Nos sorties se font parfois sur d'autres communes pour diversifier nos escapades et toujours dans la bonne humeur (j'y mets un point d'honneur).

Notre prochaine assemblée générale se déroulera le 22 février 2018 à 19h à la salle des fêtes de Mesnac. Cette réunion est ouverte à tous alors n'hésitez pas à y assister. Un pot de l'amitié clôturera bien entendu cette soirée qui se veut conviviale avant tout.

HORAIRES DE MARCHE

Point de RDV : parking du gymnase de Mesnac

mardi 1 janvier 2019	Pas de marche
samedi 5 janvier 2019	14h00
mardi 8 janvier 2019	14h00
samedi 12 janvier 2019	10h00
mardi 15 janvier 2019	14h00
samedi 19 janvier 2019	14h00
mardi 22 janvier 2019	14h00
samedi 26 janvier 2019	10h00
mardi 29 janvier 2019	14h00
samedi 2 février 2019	14h00
mardi 5 février 2019	14h00
samedi 9 février 2019	10h00
mardi 12 février 2019	14h00
samedi 16 février 2019	14h00
mardi 19 février 2019	14h00
samedi 23 février 2019	10h00
mardi 26 février 2019	14h00
samedi 2 mars 2019	14h00
mardi 5 mars 2019	14h00
samedi 9 mars 2019	10h00
mardi 12 mars 2019	14h00
samedi 16 mars 2019	14h00
mardi 19 mars 2019	14h00
samedi 23 mars 2019	10h00
mardi 26 mars 2019	14h00
samedi 30 mars 2019	14h00



mrmc.assoc@gmail.com



MRMC

Association MRMC

139 rue des Sables 16370 MESNAC

Tel : 06 66 60 10 27 (HR)

Présidente : Lydie Roturier

Secrétaire : Annabelle GRENÉ

Trésorier : Thierry MARCHATERRE

Référente communication :





ETAT CIVIL

DECES

Mme TESSERON Renée née
RAFFAUD est décédée le 14 février
2019.



TARIFS LOCATION SALLE DES FETES

Pour les habitants de la commune

location de la salle: 120 euros
location de la vitrine: 20 euros
cautions: 500 euros
50 euros pour le ménage non fait
50 euros en cas de nuisance sonore

Pour les habitants hors commune

location de la salle: 220 euros
location de la vitrine: 20 euros
cautions: 700 euros
50 euros pour le ménage non fait
50 euros en cas de nuisance sonore

Chaises et tables avec tréteaux hors salle

de 1 à 49 chaises: 1 euro la chaise
de 50 à 100: forfait de 50 euros

tables : gratuites

La commune ne loue pas de vaisselle.
Veuillez vous rapprocher du comité des fêtes.

Horaires d'ouverture de la mairie

Lundi	10h-12h	14h00-18h
Mercredi		13h30-18h
Jeudi	10h-12h	
Vendredi	10h-12h	13h30-18h

Tel : 05.45.83.26.74

Mail : commune.mesnac@wanadoo.fr

**Merci aux nouveaux arrivants de
venir se présenter en mairie.**

ASSISTANTE SOCIALE

Si vous souhaitez rencontrer une
assistante sociale, vous pouvez
contacter le **05.16.09.51.25**
(Villa François 1er à Cognac) pour
prendre rendez-vous.

TAXIS

La licence de taxi sur la commune
est à céder suite à la cessation
d'activité de Monsieur Jean
Chevalier.

Si vous êtes intéressé, veuillez-vous
rapprocher de la mairie dans les
plus brefs délais.





FEVRIER

- **Vendredi 22 février** : Assemblée Générale de l'association MPMC à 19h00 à la salle des fêtes de Vignolles

MARS

- **Samedi 2 mars** : Match RM2 à 20h00 ALM / Pouzioux.
- **Samedi 9 mars** : Match U11 garçons à 14h30 ALM / Puymoyen
Match U11 filles à 15h30 ALM / St Sornin
- **Samedi 16 mars** : Match U11 garçons à 15h00 ALM / Barbezieux
Match PRF à 19h00 ALM / Barbezieux.
- **Samedi 23 mars** : Loto au gymnase à 20h30 organisé par le comité des fêtes.
- **Dimanche 24 mars** : Match DM2 à 13h30 ALM / Ruelle
Match RM2 à 15h30 ALM / Moulidars
- **Samedi 30 mars** : Match RM2 à 20h00 ALM / Rochefort

AVRIL

- **Samedi 6 avril** : Match U11 garçons ALM / Ruelle
- **Samedi 13 avril** : Match U11 filles à 14h00 ALM / Puymoyen
Match RM2 à 20h00 ALM / Barbezieux
- **Dimanche 21 avril** : Journée pêche à l'étang des rochers organisée par la société de chasse
- **Dimanche 28 avril** : Match DM2 à 13h30 ALM / Barbezieux
Match PRF à 15h30 ALM / Moulidars

MAI

- **Mercredi 1er mai** : Brin d'aillet organisé par le comité des fêtes à 9h00 à la salle des fêtes de Vignolles
- **Samedi 4 mai** : Match RM2 à 20h00 ALM / Soyaux

JUIN

- **Samedi 8 juin** : Repas entrecôte à la salle des fêtes de Vignolles organisé par la société de chasse le midi
Loto au gymnase à 20h30 organisé par le comité des fêtes

PETIT RAPPEL SUR NOTRE COMMUNE

BIBLIOTHEQUE

nouvelles permanences
de 9h30 à 12h00:

- Samedi 16 février
- Samedi 16 mars
- Samedi 13 avril
- Samedi 11 mai
- Samedi 8 juin



Pour tous renseignements merci de contacter Agnès ARTAUD au
06.72.88.59.19. ou la mairie au 05.45.83.26.74.

Nous vous attendons lors des permanences pour venir choisir et decouvrir plus de 1000 livres dans différents domaines: policier, roman, bandes-dessinées, jeunesse, histoires vraies

RAPPEL DES COORDONNES DE
MONTECHRISTO PIZZAS :
TEL: 06.80.51.67.50

- vente de pizzas
(tarifs compris entre 8,50 euros et 12,50 euros)

pâte maison

- vente de boissons : vin rouge et rosé, bière,
sodas.

PRESENCE TOUS LES JEUDIS A PARTIR DE
18H00.



Vos jours de collecte sont			pour les sacs jaunes			vendredi matin			1 semaine sur 2			à partir du 5 janvier		
JANV. 19	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DÉC.	JANV. 20		
M1 FÉRIÉ	V1	V1	L1	14 M1 FÉRIÉ	S1	L1	27 J1	D1	M1	V1 FÉRIÉ	D1	M1 FÉRIÉ		
M2	S2	S2	M2	J2	D2	M2	V2	L2	M2	S2	L2	J2		
J3	D3	D3	M3	V3	L3	M3	S3	M3	J3	D3	M3	V3		
V4	L4	L4	J4	S4	M4	J4	D4	M4	V4	L4	M4	S4		
S5	M5	M5	V5	D5	M5	V5	L5	J5	S5	M5	J5	D5		
D6	M6	M6	S6	L6	19 J6	S6	M6	V6	D6	M6	V6	L6		
L7	J7	J7	D7	M7	V7	D7	M7	S7	L7	J7	S7	M7		
M8	V8	V8	L8	15 M8 FÉRIÉ	S8	L8	J8	D8	M8	V8	D8	M8		
M9	S9	S9	M9	J9	D9	M9	V9	L9	M9	S9	L9	J9		
J10	D10	D10	M10	V10	L10 FÉRIÉ 24	M10	S10	M10	J10	D10	M10	V10		
V11	L11	L11	J11	S11	M11	J11	D11	M11	V11	L11 FÉRIÉ 46	M11	S11		
S12	M12	M12	V12	D12	M12	V12	L12	J12	S12	M12	J12	D12		
D13	M13	M13	S13	L13	20 J13	S13	M13	V13	D13	M13	V13	L13		
L14	J14	J14	D14	M14	V14	D14	M14	S14	L14	J14	S14	M14		
M15	V15	V15	L15	16 M15	S15	L15	29 J15 FÉRIÉ	D15	M15	V15	D15	M15		
M16	S16	S16	M16	J16	D16	M16	V16	L16	M16	S16	L16	J16		
J17	D17	D17	M17	V17	L17	M17	S17	M17	J17	D17	M17	V17		
V18	L18	L18	J18	S18	M18	J18	D18	M18	V18	L18	M18	S18		
S19	M19	M19	V19	D19	M19	V19	L19	J19	S19	M19	J19	D19		
D20	M20	M20	S20	L20	21 J20	S20	M20	V20	D20	M20	V20	L20		
L21	J21	J21	D21	M21	V21	D21	M21	S21	L21	J21	S21	M21		
M22	V22	V22	L22 FÉRIÉ 17	M22	S22	L22	30 J22	D22	M22	V22	D22	M22		
M23	S23	S23	M23	J23	D23	M23	V23	L23	M23	S23	L23	J23		
J24	D24	D24	M24	V24	L24	M24	S24	M24	J24	D24	M24	V24		
V25	L25	L25	J25	S25	M25	J25	D25	M25	V25	L25	M25 FÉRIÉ	S25		
S26	M26	M26	V26	D26	M26	V26	L26	J26	S26	M26	J26	D26		
D27	M27	M27	S27	L27	22 J27	S27	M27	V27	D27	M27	V27	L27		
L28	J28	J28	D28	M28	V28	D28	M28	S28	L28	J28	S28	M28		
M29	V29	V29	L29	18 M29	S29	L29	31 J29	D29	M29	V29	D29	M29		
M30	S30	S30	M30	J30 FÉRIÉ	D30	M30	V30	L30	M30	S30	L30	J30		
J31	D31	D31	V31	V31		M31	S31		J31		M31	V31		

